

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON

Château de Ségure
65240 ARREAU

N° 2017-150

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Envoyé en préfecture le 02/01/2018
Reçu en préfecture le 02/01/2018
Affiché le 02/01/2018
ID : 065-246500573-20171220-2017_150-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 décembre, à 17H00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de **M. CARRÈRE**

Présents votants (51) : VIDAL Thierry, MOUNIQ Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, FAUGERE Brnard, GALAUP Dominique, FERRAS Marie-Christine, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, GAY Eric, LACAZE Noël, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Laurent, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel

Présents non votant (5) : DILHET Sylvie, DUPOUY Marie-France, CASTET Bertrand, SERMET André, MILLET Michel

Titulaires absents (10) : PUCEL Matthieu, CHATILLON Frédéric, CARROT Jean-Michel, BRUN Jean, SOLANA Michel, VIDALON Patricia, BALAGNA Patrice, ROCHER Jacques, ROBIN Isabelle, FOURCADE Dominique

Procurations (3) : Jean-Claude TREY à Thierry VIDAL
Maryse DELCASSO à Nadine DESMARAIS
Pierre FORGUE à Jean-Henri MIR

Monsieur Olivier CARTAN a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire de la demande de classement de l'Office du Tourisme communautaire Aure Louron en catégorie III.

L'Office du Tourisme communautaire Aure Louron s'engage à ouvrir son espace d'accueil au moins cent vingt jours par an, dont le samedi et le dimanche obligatoirement, en période de fréquentation touristique. Il est également ouvert en sus lors des manifestations événementielles sur sa zone géographique d'intervention.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire d'approuver cette démarche.

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération	54
Dont 3 procurations	
Votes pour : 54	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	
Date de la convocation :	13 décembre 2017

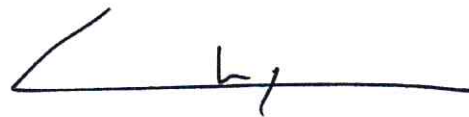
OBJET : Demande de classement de l'OTc en catégorie III

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- Approuve la démarche engagée par le Président ;
- Mandate le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Président,
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU